

# CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2023

## PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. DESSOYE Gilles, Maire.

Etaient présents :

M. DESSOYE Gilles, M. LESEUR François, M. LANGRENÉ Stéphane, Mme NIZET Edwige, Mme ROBERTI Catherine, Mme JANNETTA Marion, M. BARTHÉLÉMY Sébastien, M. LEJEUNE Philippe, M. MASSON Philippe,  
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme GOULET Eugénie et M. DIEUDONNÉ Dominique.

Ouverture de la séance à 20 heures

Est élu secrétaire de séance : M. BARTHÉLÉMY Sébastien

Lecture du procès-verbal de la dernière séance du 08 mars 2023 pour approbation.

Lecture de l'ordre du jour et début des délibérations.

### Délibération n°2023-02

#### COMPTE DE GESTION 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

■ Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

■ Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022

■ Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part

### Délibération n°2023-03

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (Le maire n'a pas pris part aux débats ni au vote)

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. LEJEUNE Philippe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. DESSOYE Gilles, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice 2022 ;

1. lui donne acte, à l'unanimité des membres présents et représentés, de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde (+ ou -)</b>
		(colonne 1)	(colonne 2)	(colonne 2-colonne 1)
<b>Section de fonctionnement</b>	Résultats propres à l'exercice ....	<b>165 150,83</b>	<b>207 702,30</b>	<b>42 551,47</b>
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS .)		<b>231 549,79</b>	<b>+ 231 549,79</b>
	Résultat à affecter			<b>+ 274 101,26</b>
<b>Section d'investissement</b>	Résultats propres à l'exercice ....	<b>80 301,41</b>	<b>77 626,14</b>	<b>- 2 675,27</b>
	Solde antérieur reporté (ligne 001 du BP ou BS ....)		<b>33 587,26</b>	<b>+ 33 587,26</b>
	Solde global d'exécution			<b>+ 30 911,99</b>
<b>Restes à réaliser au 31 décembre</b>	<b>Fonctionnement</b>			
	<b>Investissement</b>	<b>100 000,00</b>	<b>82 000,00</b>	<b>- 18 000,00</b>
<b>Résultats cumulés...</b> (non compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		<b>245 452,24</b>	<b>550 465,49</b>	<b>305 013,25</b>

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération),
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **Délibération n°2023-04**

##### AFFECTATION RESULTAT 2022

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 / M57 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé, le 12 avril 2023, le compte administratif 2022, qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de :

**274 101,26 €**

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

■ Un solde d'exécution global de

**+ 30 911,99 €**

■ Un solde de reste à réaliser (intégré au BP 2023) de

**- 18 000,00 €**

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2022

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2023

Décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2023 le résultat, comme suit :

• Affectation au 1068

**0,00 €**

• Report en section de fonctionnement

**274 101,26 €**

(ligne 002 en recettes)

•  Report en section d'investissement

**30 911,99 €**

(ligne 001 en recette)

#### **Délibération n°2023-05**

##### TAUX 2023

Le Conseil Municipal, après étude des taux d'imposition, décide les taux, à l'unanimité des membres présents et représentés, pour l'année 2023 comme suit :

<b>TAUX IMPOTS LOCAUX</b>		
	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Foncier bâti	24,71 %	24,71 %
Foncier non bâti	15,13 %	15,13 %
Habitation (Résidence secondaire)	14,36 %	14,36 %

#### **Délibération n°2023-06**

##### SUBVENTIONS 2023

<b>DETAIL SUBVENTIONS compte 6574</b>	
	<b>BP23</b>
<b>LPO</b>	<b>30 €</b>
<b>Association rémoise "Les amis des Bêtes"</b>	<b>90 €</b>
<b>A D M R</b>	<b>400 €</b>
<b>MJC Cercle de la forêt</b>	<b>800 €</b>
<b>Ecole de Musique</b>	<b>300 €</b>
<b>C.L.I.C</b>	<b>660 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2280 €</b>

Le conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide les subventions pour l'année 2023

**Délibération n°2023-07**  
**BUDGET PRINCIPAL 2023**

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget principal 2023 de la commune qui s'équilibre :

En section de fonctionnement à 455 024 €  
En section d'investissement à 243 040 €

**Informations CUGR**

- Présentation des principales délibérations vues lors du dernier conseil communautaire du 30 mars 2023
- Dérogations à la carte scolaire (réunions de la commission ad hoc jusqu'en juin)
- Travaux sur la carte scolaire (études sur les besoins et opportunités de regroupement)
- Travaux Scot (plusieurs réunions/ateliers à thème d'avril à juillet)
- Travaux Scot qui alimenteront également l'étude du futur PLUIH
- PLU VeS (Etudes de sol sur les Anois) – retour sur la réunion avec la commune, le service urbanisme de la CUGR et le bureau d'études Hydrogéotechnique. Coordination avec le BRGM à faire. Attente des suites à donner.
- Deux ateliers « Initiation compostage » et « Jardinage au naturel » sont proposés le samedi 03 juin 2023 à Ville-en-Selve. Les modalités d'inscription ont été transmises.

**Informations Communales**

Un point d'avancement **des travaux de couverture sur le bâtiment mairie** est fait en séance.

La proposition pour **l'achat d'un véhicule type Citroën Berlingo Benne**, en remplacement du tracteur, pour un montant de 7490€ (dépense intégrée dans le budget 2023) est validée en séance.

Proposition vers la préfecture pour la constitution de **la commission de contrôle des listes électorales** :

- M. ROMIEUX Denis
- Mme ROBERTI Catherine
- M. BONNET Jean-Claude

**Elections Sénatoriales** prévues le dimanche 24 septembre 2023

Réunion du CM prévu le vendredi 09 juin 2023 (jour impératif) pour la désignation des délégués (1 titulaire et 1 suppléant)

Réunion de la **commission des impôts directs** prévue le mercredi 10 mai 2023 à 19h00

Première réunion, pour la **réflexion à mener sur les aires de jeux**, prévue le samedi 6 mai à 10h00  
Personnes inscrites pour ce groupe de réflexion : Quelques élus, parents et enfants

Rencontre du 09/03/2023 avec **l'IPGP-CNRS** pour une communication de toutes informations utiles aux administrés sur l'exploitation **d'une station sismologique** implantée à Ville-en-Selve. Dans un premier temps, possibilité d'une conférence sur ce thème. Date à définir.

Le **repas des Aînés** est programmé le samedi 13 mai 2023.

**Journée récréative/détente** : Une randonnée, suivie d'un apéritif, d'un repas le midi et d'activités récréatives l'après-midi est prévue le samedi 17 juin 2023.

Reprise des éclairages, spots extérieurs et points lumineux des sanitaires par l'entreprise Hautem, réalisée

**Questions diverses**

Remerciement à M. A.Pinto et M. P.Lejeune pour leur aide à l'entretien des massifs devant la mairie.

La séance est levée à 22h20